VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2015 Rapporteur : Monsieur Guillaume MENGUY

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Parcs publics de stationnement - Evolution de la tarification au 1er juillet 2015

La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation impose aux gestionnaires de parcs de stationnement de proposer à leurs usagers, à compter du 1^{er} juillet 2015, une tarification au maximum au quart d'heure pour une durée de stationnement inférieure à 12 heures. Il convient en conséquence d'adapter les grilles tarifaires des deux parkings en ouvrage et des trois parcs en enclos gérés par la ville de Quimper.

Les parcs de stationnement visés par cette modification sont les parkings en ouvrage du Théâtre de Cornouaille et Théodore Le Hars ainsi que les parcs en enclos Maréchal de Lattre de Tassigny, de la Tour d'Auvergne et du Steïr.

La modification législative ne concerne que les tarifs horaires.

Après avoir délibéré (9 abstentions ; 37 suffrages exprimés dont 37 voix pour et aucune voix contre), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer comme suit les tarifs qui s'appliqueront à l'ensemble des usagers à compter du 1^{er} juillet 2015 :

1°) Horaires (7 h 30-19 h 30, sauf dimanches et jours fériés – tarifs en euros TTC)

	Tranches	Pas	Tarif
Tous parcs	0 h - 3 h	10 minutes	0,20
	3 h − 12 h	15 minutes	0,10
Parkings en ouvrage	Au-delà de 12 h	1 heure	0,50

Le premier quart d'heure est gratuit sur l'ensemble des parcs (une heure pour le parc en enclos du Steïr).

Les valeurs du ticket perdu, qui correspondent à la durée maximale de stationnement de base, sont les suivantes :

Parcs	Tarifs
	(en euros TTC)
Théâtre de Cornouaille, T. Le Hars	13,20
Tour d'Auvergne, Maréchal de Lattre de Tassigny	7,20
Steïr	6

2°) Abonnements (en euros TTC)

	Résidents	Non résidents
Mensuel	32 €	65 €
Trimestriel	96 €	185 €
Annuel	384 €	740 €

Le maire,

Ludovic JOLIVET